

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES TERROIR DE CAUX

Date de convocation : 05.01.2017

Date d'affichage : 05.01.2017

Nombre de Membres en exercice : 97

Présents : 82

Votants : 82 + 6 pouvoirs (Mme Charline FRANCOIS à Mme Blandine DAS, M. Jean Pierre LANGLOIS à M. Nicolas LEFORESTIER, M. Jean-Yves BILLORE à M. Victor BOUCHER, M. Franck HÉRICHER à M. Denis FAUVEL, Mme Isabelle BARTHÉLÉMY à M. Dominique BATAILLE, M. Bastien VIDAL à Mme Chantal COTTEREAU).

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 12 JANVIER 2017

L'an deux mil dix-sept le douze janvier à 17 heures 30, les Membres du Conseil Communautaire se sont réunis à la salle des fêtes de Varneville-Bretteville, sur convocation de Monsieur Jean-Luc CORNIÈRE, Président.

NOM Prénom	P/E/A Pvr/S	NOM Prénom	P/A/E Pvr/S		P/A/E Pvr/S
AUGER Guy	P	DUBUS Fabrice	P	LHEUREUX Edouard	P
BARTHELEMY Isabelle	Pvr	DUCLOS Jean-François	P	LEMOINE Séverine	A
BATAILLE Dominique	P	DUPUY Caroline	A	LEROND Eric	P
BAYEUL Jean-Marie	P	DURAME Sébastien	P	LEROY Christophe	P
BEAUCAMP Marie-France	P	FAICT Joël	P	LESUEUR Claudine	P
BEAUDOIN Aurélie	P	FAUVEL Denis	P	LETELLIER Norbert	P
BERANGER Eric	P	FOLLAIN Benoît	P	LEVAVASSEUR Marie-Christine	P
BILLORE Jean-Yves	Pvr	FRANÇOIS Charline	Pvr	MARET Jean-Paul	P
BLOC Jean-François	P	FURON BATAILLE Chantal	P	MASSE Stéphane	P
BOUCHER Victor	P	GAINVILLE Norbert	P	MOREL Aline	P
BUREAUX Olivier	P	GIFFARD Christian	P	MORIN Michèle	P
CAHARD Christelle	A	GILLE Patrice	P	NOURRICHARD Gérard	P
CALAIS Thérèse	A	GRINDEL Claude	P	PADÉ Bernard	P
CHANDELIER David	P	GUEROULT Jacques	P	RAILLOT Marinette	P
CHARDONNET Michel	P	GUILLEBERT Denis	P	PASQUIER Philippe	P
CHEVALIER Daniel	P	HATCHUEL Albert	P	PAUMIER Gilles	P
CLET Christian	P	HAUGUEL Martial	P	PETIT Marc	P
COLOMBEL Christophe	A	HAVARD René	P	PILON Michel	A
COQUATRIX Michel	p	HEDOU Lucette	P	POINTEL François	P
CORNIERE Jean-Luc	p	HENNETIER Fernand	P	POTEL Paul	P
COTTEREAU Chantal	P	HÉRICHER Franck	Pvr	PRIEUR André	A
CRESENT Christine	P	HOUSSAYE Monique	P	QUESNAY Denis	P
DALLE Jean-Christophe	P	JARNOUX Chantal	P	RIBET Jacky	A
DAS Blandine	P	LACOMBLEZ Martine	P	ROGER François	P
DECLERCQ Antoine	P	LAGNEL Jacques	P	ROLLAND Hervé	P
DELARUE Etienne	P	LANGLOIS Jean-Pierre	Pvr	ROQUIGNY Anne	P
DELARUE Williams	P	LE GALL Christine	P	SERVAIS PICORD Laurent	P
DELAUNAY Myriam	P	LE VERDIER Guy	P	SURONNE Christian	P
DÉPAROIS Jean-Michel	P	LEDRAIT Didier	P	THÉLU Jacques	P
DEPREAUX Alain	P	LEFEBVRE Philippe	A	VANDERPLAETSEN Michel	P
DEPREZ Jacques	P	LEFORESTIER Edouard	P	VEGAS Robert	P
DUBOSC Emmanuel	P	LEFORESTIER Nicolas	P	VIDAL Bastien	Pvr
				VOLLET Jacques	P

(légende : P :présent - A :absent - E :excusé - Pvr : pouvoir - S :suppléant)

Monsieur Robert VEGAS est nommé secrétaire de séance.

1 - Transfert des contrats et conventions

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorisent M. Le Président à signer tous documents concourant à la prise en charge au 01.01.2017 par la Communauté de Communes Terroir de Caux, des compétences transférées des Communautés de communes Trois Rivières, Saône et Vienne, Varenne et Scie, Bosc d'Eawy pour les communes de Bracquetuit, Cressy, Cropus : tous marchés, conventions et contrats en cours, les subventions, le personnel, les emprunts, les biens immobiliers....

2 - Création des budgets annexes

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident la création et/ou reprise des budgets annexes suivants :

- Ordures ménagères
- SPANC
- MARPA
- Lotissement MARPA
- Développement Economique
- ZA Luneray
- ZA Bacqueville en Caux
- Hôtel d'entreprise Bacqueville en Caux
- ZA
- Ateliers locatifs

Et autorisent Monsieur le Président à signer tous documents s'y rapportant.

3 - Contrat Eco Emballages barème E, avec option filières

Les membres du Conseil Communautaire, à l'unanimité, décident d'autoriser Monsieur le Président à signer les contrats et avenants, avec Eco Emballages et les repreneurs dans le cadre de la continuité de reprises des matériaux recyclables au titre du barème E.

4 - ACTES – convention avec l'Etat

Vu la loi n° 2004-809 du 13 août 2004 relative aux libertés et responsabilités locales ;

Vu le décret n° 2005-324 du 7 avril 2005 relatif à la transmission par voie électronique des actes des collectivités territoriales soumis au contrôle de légalité et modifiant la partie réglementaire du code général des collectivités territoriales ;

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment ses articles L 2131-1, L 3131-1 et L 4141-1 ;

Considérant que la communauté de communes Terroir de Caux souhaite s'engager dans la dématérialisation de la transmission de ses actes soumis au contrôle de légalité à la préfecture ;

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide de :

- procéder à la télétransmission des actes au contrôle de légalité,
- donner pouvoirs à Monsieur le Président pour signer la convention de mise en œuvre de la télétransmission des actes soumis au contrôle de légalité avec la Préfecture de Seine-Maritime, représentant l'Etat à cet effet.
- donner pouvoirs à Monsieur le Président pour signer la convention avec le Département pour le tiers de télétransmission.

5 - Convention de mise à disposition de moyens pour secrétariat de syndicats

La Communauté de Communes Varenne et Scie assurait le secrétariat des SIAEPA de Longueville Est, Vallée de la Scie, Longueville Ouest, Vallée de la Varenne.

Ces conventions sont donc transférées à notre nouvelle communauté de communes.

Le SIAEPA de la Région d'Ouille la Rivière demande aussi à bénéficier des services de la communauté de communes Terroir de Caux.

Le secrétariat du SIAEPA de Luneray et du Syndicat du Collège de Luneray est assuré par Isabelle Leprévost, également membre du personnel communautaire à mi-temps.

Mme Leprévost, suite à un accident de voiture, est à mi-temps thérapeutique.

Afin d'éviter que la com com Terroir de Caux puis les syndicats de Luneray ne recrutent chacun des agents pour des ¼ temps, il pourrait être envisagé de mettre Mme Leprévost à disposition des syndicats de Luneray, il resterait ainsi à la com com à s'organiser pour le recrutement éventuel.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité:

- confirme la mise à disposition de moyen avec les différents SIAEPA
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de moyens avec le SIAEPA d'Ouille la Rivière
- autorise Monsieur le Président à signer la convention de mise à disposition de personnel avec le SIAEPA de Luneray et le Syndicat du Collège de Luneray

6-Création du Comité Technique

L'article 32 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée prévoit qu'un Comité Technique est créé dans chaque collectivité ou établissement employant au moins cinquante agents ainsi qu'auprès de chaque centre de gestion pour les collectivités et établissements affiliés employant moins de cinquante agents ;

Il peut être décidé, par délibérations concordantes des organes délibérants d'une collectivité territoriale et d'un ou plusieurs établissements publics rattachés à cette collectivité de créer un Comité Technique unique compétent à l'égard des agents de la collectivité et *de l'établissement ou des établissements* à condition que l'effectif global concerné soit au moins égal à cinquante agents.

Considérant que les effectifs d'agents titulaires, stagiaires, non titulaires et contrats aidés au 1^{er} janvier 2017 est de plus de 50 agents permettent la création d'un Comité Technique commun.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide la création d'un Comité Technique compétent pour les agents de la collectivité dont le siège sera implanté au sein de la collectivité, et présidé par le Président de la collectivité. Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

7 - Taxe de séjour

La taxe de séjour était appliquée par le syndicat mixte du Terroir de Caux sur l'ensemble des 3 communautés de communes fusionnées.

Il convient d'établir cette taxe sur tout le nouveau territoire et d'en fixer le montant.

Vu la délibération du syndicat mixte Terroir de Caux du 15 novembre 2016 fixant les tarifs 2017 de la taxe de séjour ;

Vu l'adhésion des communes de Bracquetuit, Cressy et Cropus à la communauté de communes Terroir de Caux ;

Les membres du Conseil Communautaire à l'unanimité décident :

-d'étendre l'application de la taxe de séjour sur tout le périmètre de notre communauté de communes

-de fixer le montant comme suit (identique à celui fixé le 15/11/2016) :

Tarifs 2017 :

Catégorie d'hébergement	Fourchette légale appliquée par personne et par nuitée- Revalorisation 2016	TARIFS 2017 (=2016)
Palaces et tous les autres Etablissements présentant des Caractéristiques de classement Touristique équivalent	0.70 € et 4.00€	
Hôtels de tourisme 5 étoiles, résidences de tourisme 5 étoiles, meublés de tourisme 5 étoiles	0.70 € et 3.00 €	0.75 €
Hôtels de tourisme 4 étoiles, résidences de tourisme 4 étoiles, meublés de tourisme 4 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.70 € et 2.30 €	0.75 €
Hôtels de tourisme 3 étoiles, résidences de tourisme 3 étoiles, meublés de tourisme 3 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.50 € et 1.50 €	0.60 €
Hôtels de tourisme 2 étoiles, résidences de tourisme 2 étoiles, meublés de tourisme 2 étoiles et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.30 € et 0.90 €	0.40 €
Hôtels de tourisme 1 étoile, résidences de tourisme 1 étoile, meublés de tourisme 1 étoile, emplacement dans une aire de camping-cars ou un parc de stationnement touristique par tranche de 24h et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes.	0.20 € et 0.80 €	0.25 €
Hôtels et résidence de tourisme classés sans étoile et tous les autres établissements de caractéristiques équivalentes	0.20 € et 0.40 €	0.20 €

Terrains de campings et terrains de caravanage 1 et 2 étoiles, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes, port de plaisance	0.20 €	0.20 €
Terrains de campings et terrains de caravanage 3 et 4 et 5 étoiles, ainsi que tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes	0.20 € et 0.60 €	0.30 €
Tous types d'hébergements en attente de classement ou sans classement	0.20 € et 0.80 €	0.40 €

Le tarif forfaitaire pour les campings et les aires naturelles qui louent des emplacements à l'année aux propriétaires de caravanes et de mobil homes est le suivant :

→ **30 €** par an pour les propriétaires de caravanes et de mobil homes sur les terrains de campings et de caravanages non classés, classés sans *, classés 1* et 2* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes.

→ **50 €** par an pour les propriétaires de caravanes et de mobil homes sur les terrains de campings et de caravanages classés 3* et 4* et 5* et tout autre terrain d'hébergement de plein air de caractéristiques équivalentes

8 - Autorisation de frais de bouche imputés à l'article 6232

Les dépenses de frais de bouche devant être réglées à l'article 6232 doivent dorénavant faire l'objet d'une délibération.

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, autorise Monsieur le Président à régler toutes les dépenses de frais de bouche imputées au compte 6232 dans la limite des crédits budgétaires votés par l'assemblée à cet article, et ce pendant toute la durée du mandat en cours.

Monsieur le Président est autorisé à signer tous documents s'y rapportant.

Arrivée de Mesdames Thérèse CALAIS et Séverine LEMOINE.

9 - Désignation au sein des instances extérieures :

Les membres du Conseil Communautaire décident, à l'unanimité, que la désignation des délégués au sein des instances extérieures se fasse à main levée.

Les membres du Conseil Communautaire décident de nommer, à l'unanimité :

- **Au Syndicat mixte de traitement et de valorisation des déchets – SMITVAD**
15 titulaires et 15 suppléants

TITULAIRES		SUPPLEANTS	
Fabrice DUBUS	Paul POTEL	Martine LACOMBLEZ	Jacques DEPREZ
Olivier BUREAUX	Michel CHARDONNET	Williams DELARUE	Denis FAUVEL
Guy LE VERDIER	Norbert GAINVILLE	Jean Marie BAYEUL	Christine LE GALL
Franck HERICHER	Christian GIFFARD	Jean François BLOC	Thérèse CALAIS
Martial HAUGUEL	Edouard LEFORESTIER	M. Christine LEVAVASSEUR	Jacques GUEROULT
Monique HOUSSAYE	Séverine LEMOINE	Jacques VOLLET	Philippe PASQUIER
Victor BOUCHER	François POINTEL	Eric BERANGER	Anne ROQUIGNY
Edouard LHEUREUX		David CHANDELIER	

- **Au Syndicat pour le développement de l'enseignement musical en pays dieppois – SYDEMPAD**
2 titulaires et 2 suppléants

TITULAIRES	SUPPLEANTS
Gilles PAUMIER	Martine LACOMBLEZ
Gérard NOURRICHARD	Christian SURONNE

**-Au Pays Dieppois Terroir de Caux - SMPDTC
22 titulaires**

Jean Luc CORNIERE	Christian SURONNE	Jacques THELU
Jean François BLOC	François ROGER	Didier LEDRAIT
Chantal COTTEREAU	Martial HAUGUEL	Jean-Yves BILLORE
Nicolas LEFORESTIER	Denis FAUVEL	Joël FAICT
René HAVARD	Etienne DELARUE	Thérèse CALAIS
Michel COQUATRIX	Olivier BUREAUX	Blandine DAS
Patrice GILLE	Fabrice DUBUS	
Alain DEPREAUX	Chantal FURON BATAILLE	

**-Au SIAEP St Laurent Doudeville
8 titulaires et 8 suppléants**

TITULAIRES		SUPPLÉANTS	
Christiane BARRAY	Denis EVRARD	Mathieu VAILLANT	Edouard LEFORESTIER
Ginette POULAIN	Eric LUCE	Luc CHAUVEL	Jean Yves POCHON
Didier FRANCOIS	Etienne LARDANS	Arlette GUILBERT	Jacques GUÉROULT
Ludovic SAMSON	Annick MALLET DE CHAUNY	Daniel VERDURE	Marcel GAUBOUR

**-Au Syndicat Interdépartemental de l'Eau Seine Aval - SIDESA
1 titulaire et 1 suppléant**

TITULAIRE	SUPPLEANT
Michel COQUATRIX	Robert VEGAS

**-A Seine-Maritime Numérique
1 titulaire et 1 suppléant**

TITULAIRE	SUPPLEANT
Alain DEPREAUX	Denis FAUVEL

**-A l'Association TERROIR DE CAUX INITIATIVE
9 délégués**

Christian SURONNE	Olivier BUREAUX	Jean Luc CORNIERE
Etienne DELARUE	Guy LE VERDIER	Philippe PASQUIER
Paul POTEL	Chantal COTTEREAU	Séverine LEMOINE

10 - Création de la commission d'appel d'offres et délégation de services publics

Conformément à l'ordonnance n°2015-899 du 23 juillet 2015 et au décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatifs aux marchés publics ;

Vu les articles L.1414-1, L.1414-2 et L.1411-5 II du CGCT

La commission d'appel d'offres devant dorénavant être mise en place doit être composée comme la commission réunie dans le cadre des procédures d'attributions d'une délégation de service public.

La commission d'appel d'offres « nouveau modèle » se compose désormais :

- de l'autorité habilitée à signer les marchés publics, ou son représentant, président de la commission
- 5 membres titulaires élus à la représentation au plus fort reste
- 5 membres suppléants élus à la représentation au plus fort reste

Les candidatures prennent la forme d'une liste.

Le Conseil Communautaire à l'unanimité décide de :

-créer la commission d'appel d'offres et délégation de services publics

-fixer le dépôt des listes comme suit :

Les listes devront parvenir auprès du Président deux jours avant la séance d'élection prévue le 31 janvier 2017, par voie dématérialisée ou papier

Les listes pourront comporter moins de noms qu'il n'y a de sièges de titulaires et de suppléants à pourvoir

Les listes comporteront autant de titulaires que de suppléants

Les listes devront indiquer les noms et prénoms des candidats

11 - Création de la commission locale d'évaluation des transferts de charges

Du fait que notre collectivité est sous le régime fiscal de la FPU, nous devons créer une commission locale d'évaluation des transferts de charges.

Il faut à minima qu'elle soit composée de 1 représentant par commune.

Le Conseil Communautaire est invité à créer ladite commission et à fixer la représentation à un par commune.

Il appartiendra aux communes de délibérer pour élire leur représentant avant le 28 février 2017.

12 - Création de la commission intercommunale des impôts directs

L'article 1650 A du code général des impôts rend obligatoire la création, par les communautés levant la fiscalité professionnelle unique, d'une commission intercommunale des impôts directs, composée de 11 membres :

-le président de l'EPCI (ou un vice-président délégué),

-et 10 commissaires titulaires.

La délibération instituant la commission :

-est à prendre, à la majorité simple,

-est notifiée à la direction départementale ou régionale des finances publiques, par l'intermédiaire des services préfectoraux.

Cette commission intercommunale, en lieu et place des commissions communales :

- participe à la désignation des locaux types à retenir pour l'évaluation par comparaison des locaux commerciaux et biens divers assimilés,

- donne un avis sur les évaluations foncières de ces mêmes biens proposées par l'administration fiscale.

L'organe délibérant de la communauté doit, sur proposition des communes membres, dresser une liste composée des noms :

- de 20 personnes susceptibles de devenir commissaires titulaires (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté),

- de 20 autres personnes susceptibles de devenir commissaires suppléants (dont 2 domiciliées en dehors du périmètre de la communauté).

Ces personnes doivent remplir les conditions suivantes :

- être de nationalité française ou ressortissant d'un État membre de l'Union européenne,

- avoir 25 ans au moins,

- jouir de leurs droits civils,

- être familiarisées avec les circonstances locales,

- posséder des connaissances suffisantes pour l'exécution des travaux confiés à la commission,

- être inscrites aux rôles des impositions directes locales de la communauté ou des communes membres.

La condition prévue au 2ème alinéa du [2.] de l'article 1650 doit également être respectée : les contribuables soumis à la taxe d'habitation, aux taxes foncières et à la cotisation foncière des entreprises, doivent être équitablement représentés au sein de la commission,

La liste des 20 propositions de commissaires titulaires (et des 20 propositions de commissaires suppléants) est à transmettre au directeur départemental des finances publiques, qui désigne :

- 10 commissaires titulaires,

- 10 commissaires suppléants.

La durée du mandat des commissaires est la même que celle de l'organe délibérant de la communauté.

Le Conseil communautaire, à l'unanimité, décide de créer, pour un exercice des compétences à compter du 1^{er} avril 2017, une commission intercommunale des impôts directs.

Après consultation des communes membres, afin qu'elles effectuent des propositions, une liste de membres potentiels sera dressée par le conseil communautaire à l'occasion d'une prochaine séance.

13 - Création des commissions et composition

Le Conseil Communautaire, à l'unanimité, décide d'accueillir une personne extérieure dans chaque commission. Monsieur le Président fait partie de chaque commission.

Monsieur le Président énumère les délégations attribuées aux 15 Vice-présidents.

1. **ACTION SOCIALE** JEAN FRANCOIS BLOC
2. **ANIMATION** CHANTAL COTTEREAU
3. **DEVELOPPEMENT/COMMERCE/ARTISANAT/RELATIONNEL** CHRISTIAN SURONNE
4. **FINANCES** RENE HAVARD
5. **DEVELOPPEMENT/PROMOTION/EMPLOI/FORMATION /COMMUNICATION (ECONOMIE 2/3)** NICOLAS LEFORESTIER
6. **TOURISME** DENIS FAUVEL
7. **RIVIERE SPANC GEMAPI + TRAVAUX** MICHEL COQUATRIX
8. **AMENAGEMENT ESPACE** ALAIN DEPREAUX
9. **CULTURE** GILLES PAUMIER
10. **VOIRIE** JEAN PAUL MARET
11. **PATRIMOINE / LOGEMENT / SERVICES PUBLICS** LAURENT SERVAIS PICORD
12. **URBANISME** FRANCOIS ROGER
13. **COMMUNICATION** BLANDINE DAS
14. **SPORT** PATRICE GILLE
15. **ENVIRONNEMENT** MARTIAL HAUGUEL

A l'unanimité, les commissions sont ainsi constituées :

ACTION SOCIALE		
Jean François BLOC	Eric LEROND	Christophe LEROY
Aurélie BAUDOUIN	Myriam DELAUNAY	Jean Christophe DALLE
Albert HATCHUEL	Isabelle BARTHELEMY	Hervé ROLLAND
Aline MOREL		

ANIMATION		
Chantal COTTEREAU	Séverine LEMOINE	Marinette RAILLOT
Charline FRANCOIS	Chantal JARNOUX	Denis GUILLEBERT
Stéphane MASSE	Norbert LETELLIER	Thérèse CALAIS

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, COMMERCE, ARTISANAT, RELATIONEL		
Christian SURONNE	Jacques THELU	Didier LEDRAIT
Joël FAICT	Etienne DELARUE	Antoine DECLERCQ
Jean Yves BILLORE	François ROGER	Denis QUESNAY
Jean François DUCLOS	Olivier BUREAUX	Philippe PASQUIER
Chantal FURON BATAILLE	Michèle MORIN	

FINANCES		
René HAVARD	Anne ROQUIGNY	Christian CLET
Emmanuel DUBOSC	Gilles PAUMIER	Gérard NOURRICHARD
Christian SURONNE	Williams DELARUE	François POINTEL
Chantal FURON BATAILLE	Edouard LHEUREUX	Patrice GILLE
Jean François BLOC	Aline MOREL	David CHANDELIER
Albert HATCHUEL		

DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE, FORMATION, COMMUNICATION		
Nicolas LEFORESTIER	Blandine DAS	Joël FAICT
Jean Pierre LANGLOIS	Christian SURONNE	Jean Yves BILLORE
Sébastien DURAME	Albert HATCHUEL	Philippe LEFEBVRE

TOURISME		
Denis FAUVEL	Chantal FURON BATAILLE	Norbert GAINVILLE
Olivier BUREAUX	Jacques DEPREZ	Séverine LEMOINE
Chantal COTTEREAU	Denis QUESNAY	Christine CRESSENT
Fabrice DUBUS	Lucette HEDOU	Marie France BEAUCAMP
Laurent. SERVAIS PICORD	Guy AUGER	Chantal JARNOUX
Guy LE VERDIER	Claude GRINDEL	Marinette RAILLOT

RIVIERES, SPANC, GEMAPI		
Michel COQUATRIX	Robert VEGAS	René HAVARD
Aurélié BEAUDOUIN	Jean-Christophe DALLE	Dominique BATAILLE
Jacques THELU	Guy LEVERDIER	Christophe LEROY

AMENAGEMENT DE L'ESPACE		
Alain DEPREAUX	David CHANDELIER	Victor BOUCHER
Etienne DELARUE	Denis FAUVEL	Anne ROQUIGNY
Fabrice DUBUS	Antoine DECLERCQ	Christian SURONNE
Marie Christine LEVAVASSEUR	Olivier BUREAUX	

CULTURE	
Gilles PAUMIER	Blandine DAS
Michèle MORIN	Marinette RAILLOT
Christine LE GALL	Michel COQUATRIX
Gérard NOURRICHARD	

VOIRIE		
Jean Paul MARET	Jacques DEPREZ	Jacques LAGNEL
Guy AUGER	Williams DELARUE	Michel VANDERPLAETSEN
Daniel CHEVALIER	Eric BERANGER	Paul POTEL
Didier LEDRAIT	Denis GUILLEBERT	Jacques GUEROULT
Chantal FURON BATAILLE		

LOGEMENT, PATRIMOINE, SERVICES PUBLICS		
Laurent SERVAIS PICORD	Marc PETIT	Robert VEGAS
Aline MOREL	Philippe PASQUIER	Michel CHARDONNET
Eric LEROND	Chantal COTTEREAU	Claudine LESUEUR
Hervé ROLLAND		

URBANISME		
François ROGER	Christine LE GALL	Joël FAICT
Emmanuel DUBOSC	Jean François DUCLOS	Dominique BATAILLE
Stéphane MASSE	Norbert GAINVILLE	Michel VANDERPLAETSEN
Alain DEPREAUX	Chantal FURON BATAILLE	Jean Marie BAYEUL
Jean François BLOC	Jacques LAGNEL	Antoine DECLERCQ
Nicolas LEFORESTIER	Olivier BUREAUX	Christophe LEROY

COMMUNICATION		
Blandine DAS	Christian CLET	Michèle MORIN
Nicolas LEFORESTIER	Denis FAUVEL	Norbert LETELLIER
Sébastien DURAME	Albert HATCHUEL	Marc PETIT
Guy LE VERDIER		

SPORT		
Patrice GILLE	David CHANDELIER	Guy AUGER
Sébastien DURAME	Claudine LESUEUR	Christian CLET
Bernard PADE	Aline MOREL	Eric BERANGER

ENVIRONNEMENT		
Martial HAUGUEL	Jean Marie BAYEUL	François POINTEL
Fabrice DUBUS	Norbert GAINVILLE	Séverine LEMOINE
Guy LEVERDIER	Thérèse CALAIS	Victor BOUCHER
Chantal FURON BATAILLE	Jacques DEPREZ	Marie Christine LEVAVASSEUR
Paul POTEL	Monique HOUSSAYE	Michel CHARDONNET
Edouard LHEUREUX	Edouard LEFORESTIER	Christian GIFFARD
Jacques GUEROULT		

La séance est levée à 18h57

Le Président,
Jean-Luc CORNIÈRE